

Nantes, le 6 juin 2005



Le Conseil Régional des Pays de la Loire rend ses TER non fumeurs à partir du 3 juillet 2005



## Suppression des espaces fumeurs dans les trains régionaux

**Jean-Claude Antonini, Président de la Commission Aménagement, infrastructures, transports et déplacements au Conseil Régional des Pays de la Loire, a annoncé aujourd'hui la prochaine suppression des espaces fumeurs dans les trains express régionaux (TER) des Pays de la Loire.**

En prenant cette décision, en tant qu'autorité organisatrice dans le domaine des transports et des déplacements, la Région souhaite afficher une politique claire de lutte contre le tabagisme et ses effets sur la santé publique.

D'autre part, elle permet de faire face à certains problèmes de surcharge de fréquentation aux heures de pointe, où des places restent libres dans les compartiments fumeurs, quand une partie des usagers reste debout dans les parties non-fumeurs.

Enfin, la décision de supprimer les espaces fumeurs dans les trains régionaux s'inscrit dans la volonté de mener une politique cohérente avec les régions limitrophes qui ont déjà pris cette décision ou qui l'envisagent, pour une meilleure lisibilité et un respect efficace de la mesure par les usagers sur les lignes où cohabitent des matériels ferroviaires de différentes Régions.



Le Conseil Régional des Pays de la Loire rend ses TER non fumeurs à partir du 3 juillet 2005



### Avec ForfaïTER, la Région continue à faire avancer le train



**Cet été, la Région reconduit le dispositif du billet ForfaïTER qui permet de voyager à plusieurs au prix unique de 33€.** Ainsi, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2005 ForfaïTER permet de voyager seul, à 2, 3, 4 ou 5 personnes sur toutes les lignes ferroviaires et autocars du réseau TER Pays de la Loire pendant deux jours consécutifs en week-end comme en semaine, et avec un kilométrage illimité.

Plus de 17 000 personnes ont déjà profité de ForfaïTER en 2004. Mission accomplie pour ce billet qui a pour objectif de mettre le transport régional dans les Pays de la Loire à la portée de tous. D'autre part, une enquête réalisée en 2004 a plébiscité la formule puisque 99% d'utilisateurs ont souhaité sa reconduction, et 63 % ont déclaré qu'ils n'auraient pas fait ces déplacements si elle n'avait pas existé.

La Région des Pays de la Loire et la SNCF se sont associés dans un plan de communication pour informer le plus largement possible les usagers sur ces deux dispositifs.

**Contact presse :**

**Gwenola Huet ☎ 02 28 20 60 65 – [gwenola.huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.huet@paysdelaloire.fr)**